

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 930 du 20 septembre 1950

n° 930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 septembre 1950

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1950

Date du numéro

30 septembre 1950

### TEXTE INTÉGRAL

M. Soyris (Claude), cumulativement avec ses fonctions d'agent d'hygiène, à l'aéroport de Djibouti, sera chargé du service de contrôle à l'aérogare, sous les ordres direct du directeur du port. Son salaire mensuel sera porté de 35.000 à 40.000 francs, pour compter du 1er août 1950. M. Soyris (Claude) prêtera serment conformément à la loi.